ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Histoire : Pauline Lemaigre-Gaffier, Rahul Markovits **Géographie :** Julien Aldhuy, Martine Guibert

Coefficient: 3 **Durée:** 6 heures

Le concours 2021 marquait la troisième année depuis la mise en place de la réforme de l'option histoire et la création de l'épreuve mixte à l'écrit. Avec vingt admissibles et huit admis, l'option histoire retrouve des résultats encourageants, après un cru 2020 très particulier caractérisé par l'absence d'épreuves orales. Reste à savoir si s'esquisse ainsi, comme on peut l'espérer, une tendance, l'incertitude demeurant cependant autour de l'attractivité de l'épreuve et de l'option plus généralement. Avec 115 copies (sur 121 candidates et candidats inscrits), dont 97 pour le sujet n°1, le nombre de copies n'a en effet, lui, pas augmenté très significativement (107 copies, dont 94 pour le sujet n°1, en 2020), restant en dessous de son niveau de 2019 (121 copies).

Les notes s'échelonnent de 1 à 20. Un tiers des copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 7, qui indique un niveau insuffisant ; un peu plus de 40% des copies font partie du groupe intermédiaire, noté entre 7,5 et 13,5 ; une copie sur quatre a obtenu une note supérieure à 14, tandis que neuf copies ont obtenu une note supérieure à 18.

Le jury souligne que, pour l'épreuve mixte, il a valorisé, dans l'évaluation globale, les candidats qui avaient démontré un investissement significatif dans les deux disciplines. Les copies ayant obtenu les meilleures notes reflétaient, si ce n'est une égale réussite dans les deux exercices, tout du moins une réelle maîtrise des connaissances, mais aussi des compétences méthodologiques fondamentales en histoire et en géographie.

1. Commentaire de document historique

Le document proposé au commentaire était un extrait du discours que le garde des Sceaux Fleuriau d'Armenonville prononça au Parlement de Paris le 22 février 1723, lors du lit de justice tenu par Louis XV à la proclamation de sa majorité. Ce discours en forme d'éloge dressait un bilan très positif de l'action du duc d'Orléans pendant la Régence au regard de la situation dans laquelle ce dernier avait trouvé le royaume en 1715. À cet égard, il invitait non seulement à se pencher sur la Régence elle-même, objet de renouvellements historiographiques récents, mais aussi à articuler cette période avec la précédente, tant du point de vue des héritages que des remises en cause. Au cœur du programme, il permettait aux candidats de mettre en valeur l'évolution de la figure royale - du roi de guerre au roi de paix - en lien avec les transformations de l'État et l'affirmation d'une gouvernementalité inédite.

Partie prenante d'un dispositif cérémoniel, ce discours devait être commenté comme tel. Pointer son caractère élogieux et dénoncer le manque d'objectivité du garde des Sceaux ne suffisait pas à en éclairer le fonctionnement politique et la portée historique. Le raisonnement consistant à opposer terme à terme le « désintéressement » du Régent vanté par Fleuriau d'Armenonville au fait qu'il aurait « cassé » le testament de Louis XIV pour prendre le pouvoir était ainsi un peu sommaire. Non seulement le testament ne fut pas véritablement cassé (il fut contourné tout au plus), mais, surtout, l'enjeu de l'analyse était de comprendre quelles étaient

les vertus politiques mises en avant par le garde des Sceaux et comment elles dessinaient une sorte de portrait du prince idéal.

Pour se donner les moyens de comprendre la portée politique du discours, il importait d'en restituer le contexte d'énonciation. Le jury a donc regretté que trop peu de candidats aient précisément défini le lit de justice dès l'introduction - ce qui était plus utile que de mentionner l'édition de ce texte par Jules Flammermont pour statuer sur la nature du document. Il était en effet nécessaire d'inscrire d'emblée ce discours dans une réflexion sur les usages politiques du lit de justice. Loin de se limiter à l'enjeu de l'enregistrement des édits, le lit de justice est lié plus largement à l'élaboration théorique, à la manifestation et à la réaffirmation de l'autorité royale. Au-delà même de la dimension performative du texte, les évocations récurrentes des modalités du « dépôt » de l'autorité royale, entre les mains du Régent ou des magistrats, invitaient en effet les candidats à s'interroger sur l'exercice symbolique et pratique de la souveraineté. Faute de comprendre cet enjeu sous-jacent, la nature des complexes transactions qui se jouaient entre le roi, son gouvernement et le Parlement de Paris ne pouvait être mise en lumière. La position ambivalente de ce dernier, associé à la transition politique en 1723 (comme il l'avait été en 1715) mais en même temps objet d'un coup de semonce dans le contexte d'un rapport de force toujours plus tendu avec le Régent (rappelons que ce même Parlement avait été exilé à Pontoise en 1720), était à souligner. Sans assigner le Parlement du côté d'une soumission servile ou, au contraire, d'une opposition systématique, ce sont cette ambivalence et l'inter-dépendance politique du Régent et du Parlement de Paris qu'il fallait mettre en évidence.

Le caractère rhétorique et parfois allusif de ce discours permettait de tester la capacité des candidats à décrypter les événements et les décisions auxquels faisait référence le garde des Sceaux. L'intérêt du document résidant notamment dans la diversité des domaines abordés - depuis les réformes fiscales jusqu'à la crise janséniste, du développement d'un « État militarofiscal » à celui d'une monarchie administrative -, il permettait aux candidats de valoriser leurs connaissances et de démontrer leur appropriation transversale du programme.

Dans cette perspective, il importait toutefois de relier précisément les commentaires au texte. Bien que peu de copies aient intégralement versé dans le travers qui consiste à prendre le texte comme un prétexte au déploiement de connaissances, les candidats n'ont pas toujours assez veillé à les utiliser au service de l'interprétation du document. Certains d'entre eux ont ainsi mentionné le système de Law, mais sans identifier le passage (« l'apparence d'un projet plus solide... », l. 28 et suivantes) où il y était fait allusion et où était pourtant posée en creux la question cruciale du rythme de la réforme. « L'ordre établi dans l'année 1716 » désignait, non pas le système de Law, mais la Chambre de justice établie cette année-là pour mettre sous pression les financiers et tenter de renflouer quelque peu les caisses de l'État. Beaucoup de copies présentaient longuement la polysynodie sans se demander pourquoi le garde des Sceaux se gardait, lui, d'y faire référence. Certaines copies, enfin, plaquaient sur la période de la Régence des évolutions ultérieures. Il n'était par exemple guère pertinent d'évoquer les théories de l'avocat Le Paige pour caractériser les positions du Parlement de Paris en 1723 ou la physiocratie pour définir les principes de l'économie politique ayant cours sous la Régence (se référer à Vauban ou Boisguilbert aurait été plus judicieux).

Ont donc été valorisées les copies ayant su éviter ces écueils méthodologiques autant que la paraphrase - celle-ci demeurant un défaut récurrent malgré une maîtrise d'ensemble assez satisfaisante de l'exercice du commentaire. Au total, les meilleures copies ont su mobiliser de manière pertinente une connaissance fine de la période pour analyser les détours et, donc, les ressorts politiques de ce discours. Elles alliaient donc une approche contextualisée à une problématique efficace - autour des manifestations de la souveraineté royale -, parfois également appuyée sur des références appréciables à l'historiographie récente - comme les travaux d'Alexandre Dupilet ou Arnaud Orain.

Certains passages en particulier ont donné lieu à des erreurs d'interprétation. Il n'était pas évident de déterminer qui étaient les « princes ambitieux » (1.10) auxquels faisait allusion Fleuriau d'Armenonville. Différentes hypothèses pouvaient être formulées. Dans la mesure où il était ici question d'usurpation à l'issue d'une régence, il ne pouvait s'agir des bâtards de Louis XIV, comme de nombreux candidats l'ont avancé. Si la référence à la pratique du clientélisme pouvait éventuellement faire penser à Mazarin, ce dernier n'était pas au sens strict un « prince ». On pouvait voir dans l'expression une allusion à l'action de Gaston d'Orléans ou même à Boris Godounov, comme une copie l'a suggéré de manière fort pertinente. L'important, en vérité, était de réfléchir, à partir de ce passage, à la fragilité du pouvoir en temps de régence. De manière générale, le jury apprécie que les candidats fassent des hypothèses et explicitent leur raisonnement plutôt qu'ils ne hasardent des identifications. L'idée que Louis XIV, de son vivant, « cachait » à la France ses malheurs (1.21) a souvent été mal comprise. Elle s'éclairait pourtant à la lumière de la notion de « roi de gloire », invoquée ici en creux par d'Armenonville pour amener le tableau d'un royaume en proie aux plus grandes difficultés. Il n'était pas pertinent, pour commenter les «troubles de l'Église» d'évoquer les protestants. Cette expression ne pouvait désigner que la crise janséniste, à propos de laquelle il n'était pas suffisant de citer la bulle Unigenitus. Il fallait mentionner l'action des appelants (le « faux zèle ») et montrer que le « silence » imposé sur ces questions faisait référence à la déclaration du 4 août 1720 faisant d'Unigenitus une loi du royaume et dont l'enregistrement fut imposé au Parlement. C'est parce que cette politique pouvait apparaître comme une remise en cause du gallicanisme que Fleuriau d'Armenonville ne manquait pas de présenter le Régent comme le garant des « libertés du royaume » (1.53).

D'autres points appelaient un commentaire nuancé plutôt que des oppositions schématiques ou des définitions trop générales. Certaines copies ont ainsi correctement identifié la critique des principes mercantilistes ayant guidé la politique économique sous le règne de Louis XIV : il n'était pour autant pas possible de faire de la Régence un point de rupture entre mercantilisme et libéralisme économique, parce que l'appropriation de principes libéraux par une partie de l'administration du commerce s'articule à la longue « fortune du colbertisme » au XVIIIe siècle. Le jury souligne à ce propos une certaine confusion notionnelle dans l'emploi interchangeable des termes « financier » et « économique » ou « dette » et « déficit », ce qui limite la capacité des candidats à développer une analyse fine de ces questions. L'analyse des enjeux fiscaux exigeait de même une maîtrise précise de certaines notions fondamentales : « ordinaire », « extraordinaire », « expédients » voire « égalité » (à comprendre en lien avec la mise en place de projets de taille tarifée ou d'impôts universels sans proclamation pour autant d'une égalité juridique individuelle).

Pour conclure, le jury tient à se féliciter qu'un nombre significatif de candidats soient parvenus au terme d'une année de préparation à une bonne appréhension historique et historiographique de la France des XVIIe et XVIIIe siècles vue au prisme de l'État et de la gouvernementalité.

2. Géographie

Cette année, les sujets suivants ont été donnés aux candidats :

- * Composition Rôle et place des espaces ruraux dans les dynamiques territoriales de la France métropolitaine
- * Commentaires de documents En vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances, vous expliquerez les liens entre dynamiques démographiques des espaces ruraux et relations ville-campagne en France métropolitaine.

Cette épreuve de géographie à l'écrit suppose d'avoir assimilé le vocabulaire et les éléments fondamentaux de l'approche de la discipline, tout en répondant aux critères de forme de l'exercice.

Le jury remarque en premier lieu que d'excellentes copies ont été rédigées, qui révèlent une compréhension fine du sujet et son traitement au moyen de définitions pertinentes, d'un vocabulaire adéquat, d'exemples localisés et d'arguments s'attachant à expliquer les dynamiques socio-spatiales à étudier, avec, assez souvent, au moins un croquis à l'appui ou la carte de synthèse demandée. Nonobstant, la plupart des autres candidats ont fait preuve de limites aussi bien sur les aspects de fond que de forme, et n'ont pas fourni de représentations cartographiques. Nous aimerions donc ici faire une série de remarques constructives à l'attention des candidats et de leurs enseignants.

Cette année, les sujets portaient sur les espaces ruraux dans la France métropolitaine, en se focalisant, pour la composition, sur leur rôle et place dans les dynamiques territoriales, et, en s'interrogeant, pour les documents à commenter, sur l'articulation entre leur évolution démographique et leur lien au monde urbain. Très classiquement, les énoncés supposaient de s'atteler à la définition précise des termes-clés, d'élaborer une problématique et de développer l'argumentaire démonstratif, au moyen de typologies (ce n'est pas une obligation mais une approche souvent utile), d'éléments localisés et d'études de cas.

Les dynamiques territoriales peuvent être perçues comme l'ensemble des évolutions qui participent à la transformation des territoires (systèmes et stratégies d'acteurs, politiques publiques, donne économique, composition sociale, intégration aux sphères d'influence tels que les villes, les métropoles, etc.). L'étude des processus démographiques prend en considération les variations des populations dans les territoires (quantité, composition, mobilité) et tient compte des représentations qui sont tout autant les moteurs de ces variations que les considérations économiques (le rural comme espace de relégation versus le rural comme espace de régénération).

Différencier les types d'espaces ruraux, de l'hyper-ruralité aux espaces péri-urbains, était aussi une étape envisageable, moyennant des distinctions selon les densités de population, des critères de fragilité/vitalité sociale et économique, l'intensité des interactions entre les mondes urbains et les mondes ruraux, les mobilités, les interdépendances et les hybridations des modes de vie. Les nouvelles pratiques, demandes et représentations des habitants, peuvent notamment être mis en évidence, en particulier dans le cas de citadins devenus de nouveaux habitants permanents des campagnes (tout en travaillant en ville) ou des usagers occasionnels (pour des loisirs ou la recherche de la nature). Les facteurs d'attractivité renouvelés pour certains espaces ruraux, à l'heure de la métropolisation du territoire français, amènent à évoquer les profils de ces nouveaux habitants et les nouvelles activités en milieu rural, mais aussi la plus grande diversité des catégories socio-professionnelles, le thème des équipements en services, dont la couverture numérique en regard du déploiement du télétravail. En contre-point, des notions telles que celle de l'enclavement, ou de la correction des inégalités, permettent de signaler des dynamiques moins positives. L'idée d'intégration, selon son intensité, aux sphères d'influence de l'urbain, donne une clé de compréhension des types de relations villes-campagne, la proximité recherchée de la ville contrebalançant la représentation d'une ruralité plus incarnée dans les espaces plus lointains. Les dimensions environnementales (confusion entre nature et espaces ruraux, ceux-ci étant vus comme des espaces à forte valeur écologique et comme des lieux de patrimonialisation de la nature) peuvent également être saisies.

Globalement, beaucoup de copies contiennent, dans la première partie du devoir, des définitions et la formulation d'une problématique, et cet effort est remarqué. Mais ces définitions et cette problématisation sont assez souvent peu approfondies, ou maladroites car enferrées dans des généralités (le rural défini en creux de l'urbain) ou dans une dichotomie espace rural – métropole sans parler des villes petites et moyennes (!) qui sont, cependant, majoritairement le lieu d'arrivée de nouvelles populations en quête d'une ruralité choisie. De même, la présentation du corpus de documents, à grand renfort de détails mais sans mise en perspective et sans mise au service de la problématique qu'ils peuvent inspirer, n'est pas très pertinente. Il est plutôt attendu, dès ces premières lignes, une introduction stimulante du sujet et qui ouvre sur des enjeux à la fois épistémologiques et thématiques.

Structurer un questionnement et l'annoncer le plan du devoir est donc un pré-requis essentiel. Concernant la composition, le remaniement de l'énoncé ne constitue pas une problématique, ce qui vaut aussi pour le commentaire, les documents devant être présentés en fonction des enjeux du sujet. Quelques pistes de problématisation auraient pu consister en des questionnements sur l'évolution de la place des espaces ruraux dans la société urbanisée du fait de leur multifonctionnalité et de leur attractivité, revisitées par des aspirations renouvelées à leur égard, du fait des mobilités et des pratiques spatiales des habitants et des usagers, de l'existence d'aménités ou de fragilités, de politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires. Les dynamiques démographiques des espaces ruraux allant de la gentrification à des stratégies de militantisme ou de refuge, renvoient à une nouvelle impulsion dans les relations villes-campagnes. Si les villes sont les lieux de pouvoir, d'emplois et de services, l'omniprésence de l'urbain dans l'ensemble de la société métropolitaine française provoque un besoin de nature. Or, la généralisation du mode de vie urbain ne signifie pas la disparition du mode de vie rural mais une hybridation où un aspect rural caractérise les modes d'habiter à la campagne et où l'éloignement du monde des villes n'est pas synonyme de recherche d'isolement.

Tandis que les deux sujets sont à traiter de manière indépendante, des candidats ont utilisé des documents du corpus pour alimenter leur composition, ce qui n'est toléré que si ces reprises sont bien intégrées au raisonnement, sans artificialité et sans donner une sensation de vaine inspiration. Pour rappel, le commentaire est un exercice où des connaissances personnelles doivent être mobilisées pour analyser les contenus des documents en les contextualisant, en les mettant en relation, selon la problématique choisie et énoncée en introduction. La paraphrase est bannie. Dans les deux cas, commentaire et composition, étant donné la démarche géographique, la copie doit comporter des connaissances socio-spatiales approfondies, et doit faire référence à des situations localisées correctement et à des faits actualisés. Enfin, l'analyse multi-scalaire est très appréciée, enrichissant la réflexion grâce à la prise en compte de facteurs relevant du local, d'éléments ayant trait à des dynamiques d'ordre global, sans oublier le méso (exemple : à l'échelle de l'État, à l'échelle de la région, à l'échelle de la commune rurale).

Il est à déplorer, dans de très nombreuses copies, l'absence d'exemples situés, illustratifs des dynamiques des espaces ruraux. C'est même inquiétant car l'analyse géographique passe par des situations concrètes dans des territoires divers, avec une localisation correctement établie. Lorsque ces exemples existent, ils se répètent de copie en copie, ce qui prouve que les enseignants ont fait travailler les candidats sur des cas illustratifs bien assimilés, mais qui qui amène à penser que les candidats n'ont pas lu par ailleurs pour compléter la liste des exemples potentiellement utilisables lors d'une épreuve de ce type. Ce constat va de pair avec le défaut de croquis et de carte de synthèse, que le jury a beaucoup regretté. Nous insistons ici : l'exemple localisé et le croquis font partie intégrale de l'approche en géographie. Enfin, s'il est tentant de

penser que la typologie des espaces est également nécessaire, alors il est bon de rappeler qu'elle est le produit d'un raisonnement et qu'en tant que résultat, elle est présentée dans la deuxième partie du devoir ou dans la troisième, selon le cas.

Quant aux auteurs cités, les noms de J. Lévy, É. Charmes, G. di Méo, H. Mendras, entre autres, figurent dans quelques copies, ce qui est bien maigre et reflète une absence d'effort quant à l'acquisition de références bibliographiques et d'une culture géographique solide.

Dans l'ordre des maladresses fâcheuses, voire dans la famille des contre-vérités, trop de candidats démarrent l'histoire de la France à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, voire fin XIXe siècle, comme si le pays n'avait pas des siècles d'histoire! L'industrialisation n'a pas introduit une dualité entre rural et urbain: c'est oublier là-encore des siècles de relations entre les campagnes et les villes en France! Albi n'est pas un département. S'interroger sur le fait de savoir si les espaces ruraux sont en train de disparaître, ou bien d'évoluer, ne peut pas engager une argumentation solide. Sinon, peu de copies parlent de la diversité des catégories socio-professionnelles en milieu rural, du rôle des villes petites et moyennes, des dimensions spécifiques de la ruralité.

Concernant les exigences de forme, des copies passent outre les exigences basiques de mise en forme. Il est malvenu de rendre un devoir dont l'écriture est quelquefois difficile à lire (déchiffrer), avec des ratures et des ajouts hors texte (au niveau des marges). Les fautes d'accords et les erreurs syntaxo-orthographiques présentent un caractère rédhibitoire, tout comme les croquis ou cartes sans titre.

Le jury termine ce rapport en félicitant les candidats ayant remis des copies de qualité, et en soulignant le fait que l'ensemble des impétrants a fourni un travail considérable au moment de l'épreuve, dans le droit fil des préparations réalisées avec leurs enseignants. Le caractère ardu des sujets et leur lien avec l'actualité ne facilitaient pas leur traitement. Les copies sont globalement satisfaisantes pour une grande majorité d'entre elles.